

But de l'association eAVS/AI

eAVS/AI exerce des activités pour les membres de la technologie d'information et de communication (TIC), dans les domaines suivants:

- en tant que partenaire de standardisation et normalisation du 1^{er} pilier Assurances sociales / AFam;
- dans la coordination, la synchronisation et la mise en œuvre de projets pour l'AVS/AI et des tâches déléguées;
- dans la communication et la coordination entre les membres de l'association, les organes d'exécution (OE) et les SI des organes d'exécution (SI des OE);
- dans le soutien et la garantie de l'exploitation des projets coordonnés et mis en œuvre ainsi que des produits développés.

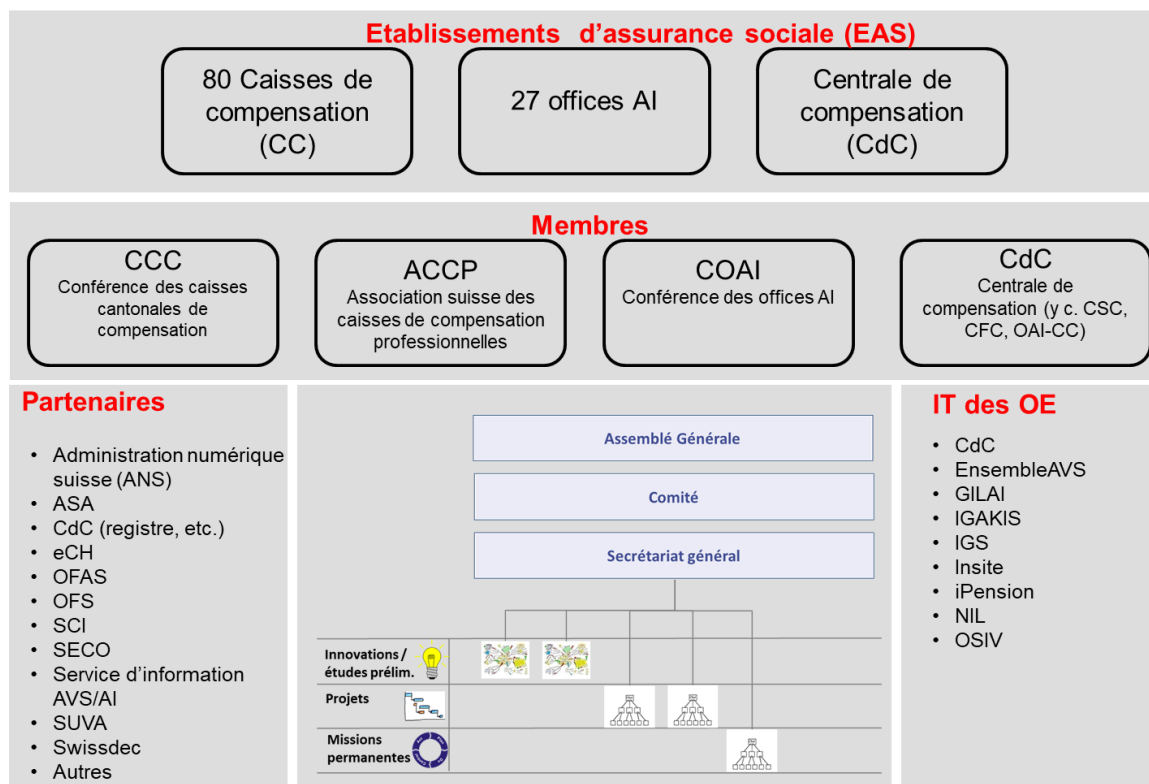
Dans ce cadre, eAVS/AI travaille en collaboration avec les autorités, les institutions et d'autres organismes tiers, et défend les intérêts des membres de l'association et des organes d'exécution.

Dans son domaine de compétence, eAVS/AI est le partenaire des autorités, des institutions et d'autres organismes tiers, avec lesquels elle cultive des échanges. eAVS/AI intervient notamment comme l'une des organisations spécialisées des organes d'exécution au sens de la LAVS, art. 49a al. 3 et 71 al. 4^{bis}.

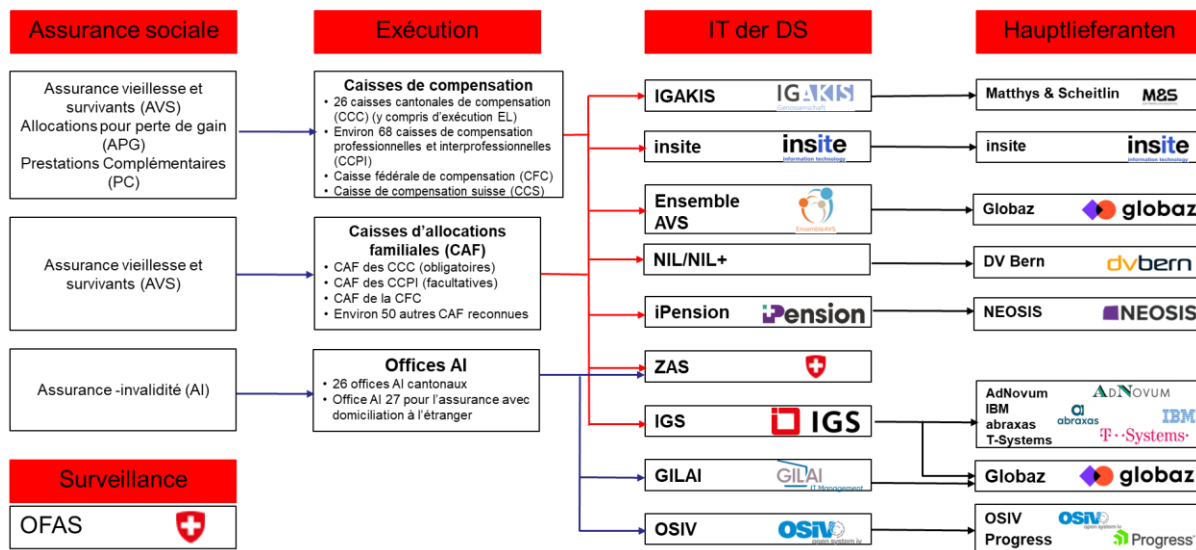
L'association ne poursuit aucune fin commerciale ni aucun but lucratif.

Organisation

L'association eAVS/AI constitue la clé de voûte pour l'échange d'informations et la coordination, la mise en œuvre commune et l'exploitation de projets d'échange de données, de projets de numérisation et de projets TIC de ses membres, et pour des tiers dans le domaine des assurances sociales.



Cela nécessite une collaboration étroite aussi bien entre les diverses assurances sociales que dans le domaine des SI des OE et de leurs principaux fournisseurs.



La gouvernance mise en place assure que tous les membres et leurs organes d'exécution sont activement intégrés aux processus décisionnels. Chaque membre délègue un représentant – normalement le «responsable technique» – comme membre du comité directeur. En outre, chaque membre peut déléguer un représentant à la commission (organe consultatif pour le secrétariat) afin de garantir la représentation professionnelle. Grâce à cette étroite interaction avec les membres, l'échange avec les organes d'exécution est entretenu et garanti activement. La synchronisation du financement des activités dans le domaine de l'AI mérite une attention particulière. À cet effet, il y a entre les parties concernées (OFAS / offices AI / COAI / SI des OE / eAVS/AI) une coordination régulière et un échange ouvert.

L'association eAVS/AI, qui a son siège à Berne, est soumise aux directives des marchés publics du canton de Berne.

Stratégie

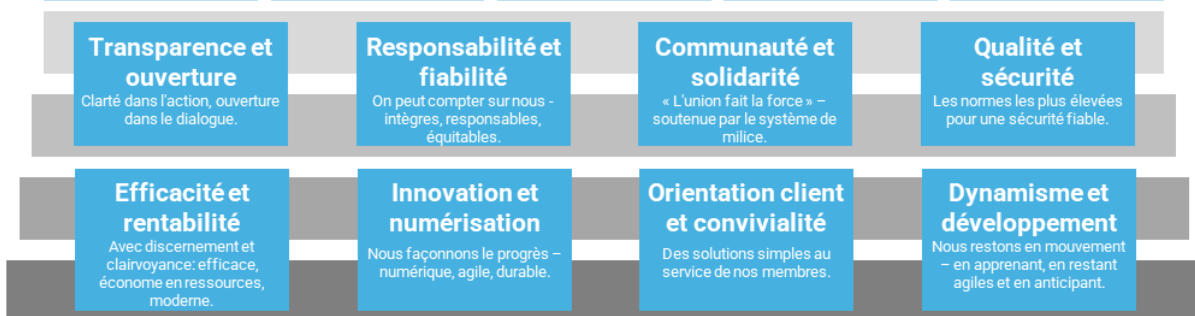
Shared Why

Nous sommes le partenaire de référence pour la standardisation et la numérisation dans l'écosystème du 1er pilier/AF.
Dans des domaines thématiques définis, nous renforçons les synergies et la coopération entre les acteurs du 1er pilier/AF.
Nous poursuivons une stratégie commune qui représente les intérêts collectifs des acteurs du 1er pilier/FamZ.

Objectifs stratégiques



Valeurs fondamentales



Le schéma ci-dessus illustre de manière intégrée le positionnement stratégique d'eAVS/AI dans l'écosystème du 1^{er} pilier Assurances sociales / AFam.

Le «Shared Why» traduit clairement la mission: agir comme partenaire de référence pour la standardisation et la numérisation, en renforçant les synergies entre les acteurs et en faisant avancer une stratégie commune au service des intérêts collectifs.

Les objectifs stratégiques mettent en œuvre cette ambition dans cinq priorités qui se complètent:

- Collaboration et légitimation au sein de l'écosystème
- Gouvernance transparente et efficace
- Communication ouverte et inclusive
- Gestion structurée des produits et des processus
- Développement continu de l'innovation et de l'avenir numérique

Ces valeurs constituent le fondement de la mise en œuvre et guident toutes les activités, notamment quant à la transparence, la responsabilité, la solidarité, la qualité, l'efficacité, l'innovation, le sens du client et l'agilité.

Ce concept global fournit un cadre cohérent qui permet d'harmoniser les initiatives entre elles, de renforcer la coordination entre les acteurs et de favoriser une transformation durable du 1^{er} pilier.

Défis de l'avenir

Afin d'être à la hauteur des défis de demain, il faut prendre des mesures dès aujourd'hui. Cela concerne aussi bien les partenariats stratégiques que les structures et les voies de communication internes.

«Avec la mise en œuvre de la stratégie de cyberadministration, ce canal numérique est censé devenir le premier choix lors de la prise de contact avec l'administration publique. L'objectif des indices repères est que Confédération, cantons et communes offrent à l'économie et à la population des services numériques aussi conviviaux, ciblés, standardisés et économes en ressources que possible.»¹

La numérisation et l'IA ne cessent d'offrir de nouvelles possibilités aux SI du 1^{er} pilier. Pour eAVS/AI, il s'agit en particulier de veiller à ce que les interfaces et les normes pour l'échange de données soient définies, respectivement coordonnées avec les applications communes du 1^{er} pilier, de sorte que le développement autonome des applications des organes d'exécution reste garanti.

Dans le domaine de la gouvernance, les processus existants sont continuellement optimisés, tout comme la collaboration avec les membres et partenaires. L'établissement comme organisation professionnelle sur la base de la modernisation de la surveillance constitue une étape importante et confirme la position et l'importance d'eAVS/AI.

Dans le domaine de la numérisation, eAVS/AI se synchronise avec les stratégies de la Confédération (Administration numérique suisse) et en particulier aussi avec la stratégie de base TNI de l'OFAS. Ces changements s'accompagnent d'un grand nombre de modifications législatives, notamment dans le domaine de la numérisation.

eAVS/AI exerce une fonction de radar pour les modifications législatives et la transformation dans le contexte de la cyberadministration, dans l'environnement technologique et dans le 1^{er} pilier Assurances sociales / AFam. Les services de portail constituent une base importante pour la communication des organes d'exécution avec leurs «clients». Ici, les organes d'exécution ont donné l'ordre à eAVS/AI de construire des bases importantes. La mise en œuvre des (futurs) changements législatifs est accompagnée par eAVS/AI si nécessaire – comme cela a déjà été le cas ces dernières années. Sur la base de l'échange de données fonctionnant très bien dans les domaines sedex et ELM, on vise désormais le développement continu de la quantité aussi bien de types de messages que de messages transmis. Il est également prévu d'échanger les données de plus en plus sous une forme entièrement structurée à l'avenir.

Il s'avère qu'il faudra aussi être attentif à la question du manque de ressources. Le grand nombre de changements législatifs ainsi que les autres projets mettent en évidence les limites de capacité au sein de notre écosystème.

¹ Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch, secrétaire d'État et directrice du SECO, membre du comité de pilotage de Cyberadministration suisse, dans une étude de la ZHAW et de KPMG sur l'administration numérique en Suisse, 2020

eAVS/AI 4.0 est élaboré et mis en œuvre pour le compte de et en étroite collaboration avec les membres d'eAVS/AI. Les bases pour l'avenir sont ainsi posées.

Objectifs 2026

Numérisation

Avec la stratégie «Administration numérique suisse 2024–2027», Confédération, cantons, villes et communes définissent en commun comment la transformation numérique des administrations est activée dans le contexte fédéral. Cette stratégie, de nature coopérative, définit les champs d'action qui seront traités prioritairement aux trois niveaux fédéraux et les accents stratégiques communs qui seront fixés entre 2024 et 2027. Cette stratégie a été mise en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

eAVS/AI aligne ses activités avec la stratégie de l'ANS et tient compte – dans la mesure du possible – des principes aussi bien en matière de développement des tâches permanentes que dans le cadre de projets nouveaux et en cours, fournissant ainsi une contribution active aux efforts de la Confédération pour le développement continu de l'administration numérique.

Organisation spécialisée du 1^{er} pilier Assurances sociales / AFam

Avec l'introduction de la modernisation de la surveillance, des organisations spécialisées ont été créées dans l'exécution du 1^{er} pilier. Nos associations membres COAI, CCCC et ACCP ont nommé eAVS/AI comme leur organisation spécialisée pour les questions technologiques, et informé l'autorité de surveillance. Il s'agit à présent d'assumer activement cette fonction et d'assurer l'interface vers les associations.

Mise en œuvre du paysage de comités avec l'OFAS

L'association se positionne comme le partenaire pour une mise en œuvre optimale de projets communs d'échange de données et de numérisation dans le cadre du 1^{er} pilier Assurances sociales / AFam. Le paysage de comités est vécu activement, et la communication ainsi que l'interaction entre les acteurs sont optimisées en permanence. Il importe que la séparation entre les comités métiers et les comités techniques soit optimisée à l'avenir. Dans le cadre de ces travaux, la stratégie de base TNI a été approuvée par les associations, la planification de la mise en œuvre doit encore être élaborée.

Garantie à long terme des technologies de base

L'association vérifie, planifie et réalise – en collaboration avec ses parties prenantes – le développement des technologies de base telles que sedex, sM-Client, ELM (PUCS) et Registre (ARC), en tenant compte des besoins communs, et surtout au vu de la numérisation croissante (modernisation de l'échange de données).

Élaboration de concepts et d'approches de solutions communs

L'association constitue le vaisseau permettant d'élaborer avec ses membres – également hors de l'échange électronique de données – des concepts et des approches de solutions communs.

L'élaboration de bases et de règles axées sur l'exécution et sur la pratique doit faire l'objet d'une attention particulière.

Mise en œuvre exploitation d'applications et de normes

Les projets mis en œuvre et les produits développés présupposent aussi bien un développement continu que l'assurance de l'exploitation, hotline d'utilisateurs comprise.

eAVS/AI 4.0

Depuis la création d'eAVS/AI, les exigences et les possibilités à l'œuvre dans l'environnement système du 1^{er} pilier ont fortement évolué. L'association eAVS/AI entend aussi faire face à ces changements en ce qui concerne son organisation, ses structures et ses processus, et garantir une gouvernance moderne à tous les égards. Dans le cadre de la modernisation de la surveillance dans le 1^{er} pilier, les associations des organes d'exécution ont désigné eAVS/AI comme organisation spécialisée au sens de la LAVS art. 49a al. 3 et 71 al. 4bis. Ces tâches ayant été complétées, il y a lieu de vérifier si et comment les processus et activités existants sont à optimiser. L'exploitation de diverses applications pour le compte des associations a été mise en place avec succès. Les optimisations en matière d'interfaces et de synchronisation avec les OE et/ou les SI des OE doivent être communiquées en permanence. La gouvernance est réexaminée et alignée sur l'évolution des facteurs contextuels et des exigences.

Mise en œuvre au moyen de tâches permanentes

Groupe de maintenance ELM

Dans le cadre du groupe spécialisé AVS/CAF, il existe une collaboration active au sein de l'association Swissdec au niveau du développement technique de la norme salariale ELM (PUCS). L'avenir technologique est assuré par le développement continu de la technologie de base (SEP).

Groupe de maintenance échange de données (ED)

C'est au groupe de maintenance ED qu'incombent la prise en charge et le développement de l'échange de données (ED) électronique via sedex entre toutes les caisses de compensation et tous les offices AI. De plus en plus, des tiers (par ex. Suva, RSA, institution supplétive, administrations fiscales, caisses-maladie) sont également connectés à sedex à travers les projets d'échange de données. Le GM ED reçoit les souhaits de modifications / demandes de nouveaux types de documents et contrôle / réalise leur mise en œuvre. En outre, il examine les avantages d'une éventuelle mise en œuvre d'un paquet de messages dans le domaine des PC.

e-LP

Le groupe de maintenance e-LP assure l'interface avec la norme suisse.

Groupe de maintenance Information Security

Le groupe de maintenance Information Security assure la maintenance / l'actualisation de la Policy et des directives. Le groupe de maintenance Information Security peut s'acquitter de missions des SI des OE, lorsque celles-ci lui sont déléguées.

Groupe de maintenance Partner Management (KMT)

Le groupe de maintenance KMT encadre la plateforme Partner Management (gestion des partenaires), laquelle est composée des éléments suivants:

- Partner Contract Management
- Partner Search
- Partner Self-Service

Il est chargé de l'exploitation et du développement de la plateforme. Un accent particulier porte actuellement sur les mesures SIPD.

Groupe de maintenance SuisseMED@P

Depuis 2012, SuisseMED@P est la plate-forme d'attribution aléatoire d'expertises pluridisciplinaires. Dans le cadre du développement continu de l'AI, des expertises bidisciplinaires sont également attribuées via SuisseMED@P depuis le 1^{er} janvier 2022. De même, des listes publiques sont générées. Le groupe d'exploitation a pour objectif d'assurer le maintien et le développement de la plateforme.

Groupe de maintenance ESAI (Enregistrements sonores pour l'AI)

Le groupe de maintenance Enregistrements sonores pour l'AI (ESAI) est responsable de l'exploitation et du développement continu de la solution de traitement des enregistrements sonores pour l'AI.

Groupe de maintenance eFormulaires

Le GM eFormulaires coordonne la mise en œuvre des modifications et des nouveautés affectant les eFormulaires dans l'AVS et l'AI.

En cas de besoin, d'autres groupes de maintenance peuvent être créés.

Mise en œuvre au moyen de projets

Services de portail

Les membres ont chargé eAVS/AI de mettre en œuvre deux services d'utilisateurs: identification d'utilisateur et système de *dispatch*. Dans le domaine de l'identification d'utilisateur, on examine si le service AGOV de l'Administration numérique suisse peut être utilisé.

Suisse MED@P – Positionnement stratégique

Le ressort ICT de la COAI a décidé que la plateforme SuisseMED@P sera soumise à des changements majeurs à l'avenir. eAVS/AI a été chargée de réaliser l'élaboration de l'initialisation du projet, dans le cadre de laquelle est conduite, entre autres, une analyse d'affaires orientée vers les processus, qui implique toutes les parties prenantes (offices AI, SI des OE, experts, CdC et OFAS). La démarche «orientée vers les processus» signifie que la plate-forme facilite par exemple le processus des offices

AI et soutient le travail quotidien des collaboratrices et collaborateurs. De plus, des synergies doivent être mises à profit dans certains domaines, comme les processus de login ou l'intégration des données de remboursement de la CdC.

e-Formulaires

Le Centre d'information AVS/AI fournit sur son portail différents formulaires utilisés dans toute la Suisse dans le domaine de l'AVS et de l'AI. L'automatisation des formulaires est mise en œuvre en collaboration avec le Centre d'information et la CdC. Dans l'étape 2, d'autres formulaires sont numérisés et la solution existante optimisée en permanence.

Numérisation APG – Exécution

Le programme de numérisation APG contient la numérisation du processus APG, conformément au régime des allocations pour perte de gain. Dans le rapport «Procédure d'annonce et des mesures de surveillance dans le domaine des allocations pour perte de gain (APG)» datant de 2013, le CDF a recommandé d'introduire à moyen terme pour l'exécution des APG/AMat une plateforme en ligne permettant un échange de données automatisé, sans rupture de support. Le projet eAVS/AI Numérisation APG – Exécution contient surtout l'échange de données et la communication des OE avec les employeurs et les prestataires de services dans le cadre de la numérisation APG.

eStatut Exécution

Une solution a été créée pour faciliter la détermination du statut des travailleurs indépendants, que ce soit au moyen d'informations ou en mettant à disposition un formulaire commun. En complément, l'interface avec les partenaires (entre autres la Suva) est mise en œuvre, au même titre que l'ajout du statut des personnes sans activité lucrative (PSAL).

REBEO

Le traitement du calcul des rentes a été confirmé depuis longtemps comme un élément essentiel pour augmenter l'efficacité des processus. Avec la mise en œuvre commune de l'intégration d'ACOR Direct dans les applications métier, celui-ci est désormais réalisé.

Extension de l'échange de données avec sedex

L'échange de données au moyen de messages structurés doit être davantage encouragé. Cela favorise aussi bien l'automatisation des processus que la stratégie de base TNI.

Les domaines thématiques suivants sont à traiter:

- Mise en place d'un échange de données avec la Fondation institution supplétive
- Développement continu de l'échange de données pour le contrôle d'employeur
- Mise en place d'un échange de données avec le Liechtenstein
- Clarification de l'introduction d'un paquet de messages PC
- Autres

Autres projets

Initialisation, poursuite et mise en œuvre par eAVS/AI des projets suivants:

- Données structurées de rentes et d'API de l'AI aux CC
- Connexion impôt à la source de tiers
- Optimisation échange de données avec les impôts

Autres thèmes sous observation

- AGOV
- Registre des formations
- ChatBot / agent IA
- Stratégie d'informatique en nuage de la Confédération
- EESSI (Electronic Exchange of Social Security Information) y c. automatisation des processus
- Interfaces avec eJustiz / LPCJ
- e-ID

- Utilisation de l'IA dans le 1^{er} pilier Assurances sociales / AFam
- Stratégie Suisse numérique
- Modernisation de l'échange de données
- Développement continu des normes d'eCH
- Développement continu ISO 27'00ff
- Perfectionnement / remplacement sM-Client
- Développement continu de services web
- Connexion des réseaux de santé
- Développement juridique dans les domaines pertinents, par exemple protection des données, utilisation du n° AVS, loi sur le service des adresses, utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités, surveillance des systèmes informatiques du 1^{er} pilier, etc.

La liste des projets / thèmes, non exhaustive, est complétée en permanence.